

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 02 DECEMBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00507

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE CHALEUR ET DE FROID DANS LE QUARTIER DE CHATEAUCREUX - AVENANT N° 7 : EXTENSION QUARTIER MANUFACTURE

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 25 novembre 2021

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 106

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de voix : 119

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIÉRI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, Mme Véronique FALZONE, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Fabienne MARMORAT, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD,

RECU EN PREFECTURE

Le 13 décembre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20211202-D20210050710

DATE D’AFFICHAGE :13 décembre 2021

Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Solange MORERE,
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE,
M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON,
Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC,
M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI,
M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON,
M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY,
Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN,
M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS

Pouvoirs :

M. Abdelouahb BAKLI donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Marie-Pascale DUMAS,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. Jacques GUARINOS donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Patrick MICHAUD,
M. Yves LECOCQ donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Eveline SUZAT-GIULIANI donne pouvoir à M. Christophe CHALAND,
Mme Marie-Christine THIVANT donne pouvoir à M. Jacques VALENTIN

Membres titulaires absents excusés :

Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA, M. Jérôme GABIAUD,
M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 02 DECEMBRE 2021

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE CHALEUR ET DE FROID DANS LE QUARTIER DE CHATEAUCREUX - AVENANT N° 7 : EXTENSION QUARTIER MANUFACTURE

Rappel :

Par délibération en date du 04 février 2008, la Ville de Saint-Etienne a approuvé une convention de délégation de service public du quartier de Châteaureux, pour la création d'un réseau de distribution de la chaleur et du froid, avec le groupement ELYO SUEZ ENERGIE SERVICES / COFATHEC CORIANCE.

Par délibération en date du 07 septembre 2009, un avenant n° 1 a permis de prendre en compte les modifications suivantes :

- les deux sociétés formant le groupement ont changé de raison sociale pour constituer la société dédiée VIA CONFORT ayant pour unique objet la gestion déléguée du service public tel que défini au contrat,
- les montants des droits de raccordement sont revus à la baisse pour les bâtiments neufs et pour les bâtiments bénéficiant de l'obligation de raccordement,
- des erreurs matérielles de rédaction dans le corps du contrat en date du 13 février 2008 ont été rectifiées.

Par délibération en date du 03 février 2014, un avenant n° 2 a permis :

- d'adapter la formule d'indexation du tarif R1c,
- d'ajuster la tarification du froid,
- de simplifier la présentation des factures,
- d'étendre le périmètre de la délégation sans remise en cause de la convention initiale,
- de prévoir la mise en place d'un schéma directeur sur les réseaux de chaleur.

Par délibération en date du 08 juin 2015, un avenant n° 3 a permis la modification du terme tarifaire gaz pour tenir compte des nouvelles taxations. Ce dernier a été décomposé en deux éléments, d'une part la molécule gaz et d'autre part les taxes par un nouvel index R1taxes.

Saint-Etienne Métropole exerce la compétence réseaux de chaleur depuis le 31 décembre 2015 et à ce titre, est devenue autorité concédente pour cette délégation de service public.

Par délibération en date du 07 février 2017, un avenant n° 4 a permis d'autoriser au producteur autonome ENGIE COFELY d'installer sur le site de la chaufferie, à ses frais et risques, une centrale de cogénération dispatchable, fournissant exclusivement sa chaleur produite au délégataire VIA CONFORT et l'électricité produite au réseau de transport d'électricité (RTE).

Par délibération en date du 29 juin 2017, un avenant n°5 a permis l'extension du périmètre sur le quartier Soleil Plaine Achille avant la réalisation des travaux de la nouvelle ligne de

tramway T3. Cet avenant a fixé les conditions économiques de l'opération et notamment les modalités de financement et de compensation en cas de non atteinte de ces conditions.

Par délibération du 19 décembre 2019 un avenant n°6 a permis de mettre en place certains ajustements rendus nécessaires suite à la revoyure quinquennale réalisée en 2018.

Motivation et opportunité:

La loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte fixe l'objectif de multiplier par cinq les quantités de chaleur livrées par des réseaux de chaleur utilisant des énergies renouvelables ou de récupération, d'ici 2030.

Ainsi, le schéma directeur sur les réseaux de chaleur métropolitains, finalisé en 2018 et approuvé par délibération n°2019.00034 en date du 07 février 2019 du Conseil Métropolitain de Saint-Etienne Métropole, a mis en évidence :

- Les possibilités d'étendre le réseau de chaleur de Châteaueux sur le quartier « Manufacture » ;
- La possibilité de ne pas augmenter le tarif.

Par ailleurs, cette extension, ainsi que la poursuite de celle réalisée sur le quartier Plaine Achille Soleil, nécessite des travaux de Sécurisation/Renforcement du feeder (réseau principal) en sortie chaufferie afin de pouvoir délivrer une quantité d'énergie suffisante.

Enfin, une prolongation du réseau de chaleur est à réaliser pour raccorder le bâtiment à construire situé au 6 rue Cugnot, appelé « îlot Cugnot » et, ainsi, densifier le réseau sur le quartier Châteaueux.

Contenu :

Extension Manufacture

Les travaux consistent à installer une nouvelle artère du réseau de chaleur en vue de raccorder l'ensemble des bâtiments prévus dans le Schéma Directeur, dont des bâtiments de Saint-Etienne Métropole, de la Ville de Saint-Etienne et de l'Université Jean Monnet.

L'autorité délégante doit donner son accord pour la réalisation de cette extension de réseau de chaleur, à savoir :

- Les travaux relatifs à l'extension du réseau au quartier Manufacture seront réalisés par le délégataire pour un montant estimé de 4 195 689 € HT en amortissant les investissements liés au réseau et aux sous stations sur 40 ans ;
- Le montant de subvention validé par l'ADEME s'élève à 1 477 370.00 €.

Le montant restant à financer par le Délégataire est par conséquent de 2 718 319.00 € HT, ce qui implique une valeur résiduelle de 1 955 017 € HT en fin de DSP.

Renforcement du « feeder » en sortie chaufferie

Suite au courrier du 05 novembre 2020 adressé par Saint-Etienne Métropole au Délégant, celui-ci a réalisé les travaux de Renforcement/Sécurisation du feeder en sortie de la chaufferie centralisée. Le financement de ces travaux est assuré par le Délégataire pour un montant de 427 529 € HT.

A l'échéance normale de la DSP, la valeur résiduelle non amortie de ces travaux sera égale à 156 928 € pour 100 % du montant de subvention de référence et pour une date de début d'amortissement au 01/01/2022 correspondant à la mise en service de ces travaux de renforcement.

Raccordement îlot Cugnot

Sur demande de Saint-Etienne Métropole par courrier du 25 juin 2021, le Délégué réalise une prolongation du réseau de chaleur afin de raccorder le bâtiment à construire appelé « îlot Cugnot ».

Le montant des travaux d'élève à 243 171 €HT duquel est déduit le montant des subventions versées dans le cadre du COTEnR (Contrat de Développement des Energies Renouvelables thermiques) de 74 120 € ; soit un montant à financer par le délégataire de 169 051 € HT.

La valeur résiduelle à l'échéance normale de la DSP, non amortie pour la réalisation de ce raccordement est égale à 124 666 €.

Bilan

Les équipements ainsi réalisés permettront de substituer presque 370 tonnes d'équivalent pétrole par an en énergie renouvelable et d'augmenter de plus de 3 km le réseau actuel. De plus, cette extension permettra d'éviter le rejet de 975 tonnes de CO2 par an dans l'atmosphère.

En 2033, une indemnité globale de reprise des biens non amortis de 3 293 611 € sera à verser à Via Confort, décomposée comme suit :

- 1 057 000 € pour l'extension Plaine Achille Soleil (avenant n°5),
- 1 955 017 € pour l'extension Manufacture (avenant n°7),
- 156 928 € pour le renforcement du feeder en sortie chaufferie (avenant n°7),
- 124 666 € pour le raccordement de l'îlot Cugnot (avenant n°7).

Dans le cas d'une relance d'une DSP, cette soultte sera reprise et versée par le nouveau délégataire et ne sera pas à la charge de Saint-Etienne Métropole.

Par conséquent il est convenu entre les Parties que les tarifs R1 et R2 facturés aux abonnés restent inchangés.

Afin de formaliser les conditions d'exécution technique et financière des prestations d'extension du réseau de chaleur au quartier Manufacture de Saint-Etienne, du renforcement de la canalisation principale du réseau en sortie chaufferie et la raccordement de la tour TESE située sur l'îlot Cugnot, la passation d'un avenant n°7 s'avère nécessaire.

La commission de délégation de service public, lors de sa séance du 21 septembre dernier, a donné un avis favorable à la passation de cet avenant.

Cette délibération n'a pas d'impact sur le budget annexe des réseaux de chaleur.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve l'avenant n°7 à la convention de service public de distribution de chaleur et de froid sur le quartier de Châteaureux,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer le présent avenant à la délégation de service public dont un exemplaire restera joint au présent dossier.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU